

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Chemokine Therapeutics Corp.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 29 mai 2007 concernant le placement d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire.

Le visa prend effet le 30 mai 2007

Courtier(s):

Société en commandite GMP Valeurs Mobilières

Numéro de projet Sédar: 1110442

Décision n°: 2007-MC-1182

Excel India Trust

Visa du prospectus provisoire du 24 mai 2007 concernant le placement de parts de fiducie au prix de 10,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 29 mai 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Raymond James Ltée
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
 Blackmont Capital Inc.
 IPC Securities Corporation
 Partenaires Financiers Richardson Limitée
 Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1108849

Décision n°: 2007-MC-1185

Focused Global Trends Fund

Visa du prospectus provisoire du 28 mai 2007 concernant le placement d'unités de catégorie A, au prix de 10,00 \$ l'unité, chacune étant composée d'une part de la catégorie A et d'un demi-bon de souscription d'une part de catégorie A et le placement d'unités de catégorie F, au prix de 10,00 \$ l'unité, chacune étant composée d'une part de la catégorie F et d'un demi-bon de souscription d'une part de catégorie F.

Le visa prend effet le 29 mai 2007.

Courtier(s):

Scotia Capitaux Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Partenaires Financiers Richardson Limitée
 Wellington West Capital Inc.
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Raymond James Ltée

Numéro de projet Sédar: 1109644

Décision n°: 2007-MC-1186

Fonds de revenu américain RBC
Fonds du marché monétaire américain RBC
Fonds du marché monétaire canadien RBC
Fonds de bons du Trésor canadien RBC
Fonds mondial de ressources RBC
Fonds canadien de revenu à court terme RBC
Fonds d'obligations RBC
Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC
Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC
Fonds mondial de consommation et finance RBC
Fonds mondial de technologie RBC
Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC
Fonds mondial d'énergie RBC
Fonds mondial des sciences de la santé RBC
(parts de série D)

Fonds d'actions canadiennes RBC
Fonds de revenu mensuel RBC
Fonds d'obligations étrangères RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC
Fonds mondial à rendement élevé RBC
Fonds de revenu à gestion fiscale RBC
Fonds diversifié de fiducies canadiennes de revenu RBC
Fonds nord-américain de croissance RBC
Fonds nord-américain de valeur RBC
Fonds d'actions américaines RBC
Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC

Fonds neutre en devises de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC

Fonds de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC

Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC

Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC

Fonds d'actions asiatiques RBC

Fonds d'actions européennes RBC

Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC

Fonds d'actions internationales RBC

Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC

(parts de série D et de série O)

Fonds de croissance équilibré RBC

(parts de série T et de série D)

Fonds équilibré Jantzi RBC

Fonds actions canadiennes Jantzi RBC

Fonds actions mondiales Jantzi RBC

(parts de série A, de série D et de série F)

Fonds équilibré RBC

Fonds canadien de dividendes RBC

Fonds mondial Titans RBC

Fonds nord-américain de dividendes RBC

(parts de série T, de série D et de série O)

Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC

(parts de série A)

Fonds mondial de métaux précieux RBC

(parts de série D et de série I)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 28 mai 2007 concernant le placement de parts de série D de : Fonds de revenu américain RBC, Fonds du marché monétaire américain RBC, Fonds du marché monétaire canadien RBC, Fonds de bons du Trésor canadien RBC, Fonds mondial de ressources RBC, Fonds canadien de revenu à court terme RBC, Fonds d'obligations RBC, Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC, Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC, Fonds mondial de consommation et finance RBC, Fonds mondial de technologie RBC, Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC, Fonds mondial d'énergie RBC et Fonds mondial des sciences de la santé RBC, de parts de série D et de série O de : Fonds d'actions canadiennes RBC, Fonds de revenu mensuel RBC, Fonds d'obligations étrangères RBC, Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC, Fonds mondial à rendement élevé RBC, Fonds de revenu à gestion fiscale RBC, Fonds diversifié de fiducies canadiennes de revenu RBC, Fonds nord-américain de croissance RBC, Fonds nord-américain de valeur RBC, Fonds d'actions américaines RBC, Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC, Fonds neutre en devises de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC, Fonds de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC, Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC, Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC, Fonds d'actions asiatiques RBC, Fonds d'actions européennes RBC, Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC, Fonds d'actions internationales RBC et Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC, parts de série T et de série D de Fonds de croissance équilibré RBC, de parts de série A, de série D et de série F de : Fonds équilibré Jantzi RBC, Fonds actions canadiennes Jantzi RBC et Fonds actions mondiales Jantzi RBC, de parts de série T, de série D et de série O de : Fonds équilibré RBC, Fonds canadien de dividendes RBC, Fonds mondial Titans RBC et Fonds nord-américain de dividendes RBC, de parts de série A de Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC et de parts de série D et de série I de Fonds mondial de métaux précieux RBC.

Le visa prend effet le 28 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1108387

Décision n°: 2007-MC-1163

Fonds équilibré MD
Fonds d'obligations et d'hypothèques MD
Fonds d'obligations MD
Fonds de dividendes MD
Fonds d'actions MD
Fonds de revenu et de croissance MD
Fonds international de croissance MD
Fonds international de valeur MD
Fonds sélectif MD
Fonds de croissance grandes capitalisations US MD
Fonds de valeur grandes capitalisations US MD
(parts de catégorie S)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 28 mai 2007 concernant le placement de parts de catégorie S.

Le visa prend effet le 29 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1108798

Décision n°: 2007-MC-1167

parts de série N de :

Fonds Folio prudent
Fonds Folio modéré
Fonds Folio équilibré (aussi titres de série D)
Fonds Folio accéléré (aussi titres de série D)
Fonds Folio énergique

Catégorie Société gestion de l'encaisse Quadrus
Catégorie Société revenu fixe Quadrus
Catégorie Société actions canadiennes Quadrus
Catégorie Société titres spécialisés canadiens Quadrus
Catégorie Société actions américaines et internationales Quadrus
Catégorie Société titres spécialisés américains et internationaux Quadrus
Catégorie Société valeur américaine Eaton Vance Quadrus (aussi titres de séries Quadrus et H)
Catégorie Société dividendes mondiaux Setanta Quadrus (aussi titres de séries Quadrus et H)
Catégorie Société valeur canadienne Sionna Quadrus (aussi titres de séries Quadrus et H)

Fonds d'obligations de sociétés SGIGWL
Fonds d'obligations canadiennes GPLL
Fonds de revenu plus GPLL
Fonds de revenu fixe Laketon Quadrus

Fonds de croissance canadien SGIGWL
Fonds d'actions canadiennes diversifié GPLL
Fonds de dividendes canadiens Gestion des capitaux London (aussi titres de séries D, Quadrus et H)
Fonds de dividendes Mackenzie Maxxum (aussi titres de série D)
Fonds de croissance d'actions canadiennes Mackenzie Maxxum

Fonds Mackenzie Focus Canada
Fonds de croissance d'actions canadiennes AIM Quadrus

Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation SGIGWL

Fonds de ressources canadiennes Mackenzie Universal
Fonds de métaux précieux Mackenzie Universal

Fonds de valeur américain Gestion des capitaux London (aussi titres de séries D, Quadrus et H)
Catégorie Mackenzie Universal Croissance américaine
Fonds international d'actions Templeton Quadrus (aussi titres de série D)
Fonds d'actions mondiales Trimark Quadrus

Fonds équilibré canadien Mackenzie Maxxum (aussi titres de série D)
Fonds équilibré Trimark Quadrus

Catégorie Mackenzie Ivy Européen
Catégorie Mackenzie Focus Extrême-Orient

Catégorie Mackenzie Universal Marchés émergents

Visa du prospectus simplifié provisoire du 24 mai 2007 de parts de série N de : Fonds Folio prudent, Fonds Folio modéré, Fonds Folio équilibré (aussi titres de série D), Fonds Folio accéléré (aussi titres de série D), Fonds Folio énergétique, Catégorie Société gestion de l'encaisse Quadrus, Catégorie Société revenu fixe Quadrus, Catégorie Société actions canadiennes Quadrus, Catégorie Société titres spécialisés canadiens Quadrus, Catégorie Société actions américaines et internationales Quadrus, Catégorie Société titres spécialisés américains et internationaux Quadrus, Catégorie Société valeur américaine Eaton Vance Quadrus (aussi titres de séries Quadrus et H), Catégorie Société dividendes mondiaux Setanta Quadrus (aussi titres de séries Quadrus et H), Catégorie Société valeur canadienne Sionna Quadrus (aussi titres de séries Quadrus et H), Fonds d'obligations de sociétés SGIGWL, Fonds d'obligations canadiennes GPLL, Fonds de revenu plus GPLL, Fonds de revenu fixe Laketon Quadrus, Fonds de croissance canadien SGIGWL, Fonds d'actions canadiennes diversifié GPLL, Fonds de dividendes canadiens Gestion des capitaux London (aussi titres de séries D, Quadrus et H), Fonds de dividendes Mackenzie Maxxum (aussi titres de série D), Fonds de croissance d'actions canadiennes Mackenzie Maxxum, Fonds Mackenzie Focus Canada, Fonds de croissance d'actions canadiennes AIM Quadrus, Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation SGIGWL, Fonds de ressources canadiennes Mackenzie Universal, Fonds de métaux précieux Mackenzie Universal, Fonds de valeur américain Gestion des capitaux London (aussi titres de séries D, Quadrus et H), Catégorie Mackenzie Universal Croissance américaine, Fonds international d'actions Templeton Quadrus (aussi titres de série D), Fonds d'actions mondiales Trimark Quadrus, Fonds équilibré canadien Mackenzie Maxxum (aussi titres de série D), Fonds équilibré Trimark Quadrus, Catégorie Mackenzie Ivy Européen, Catégorie Mackenzie Focus Extrême-Orient et Catégorie Mackenzie Universal Marchés émergents.

Le visa prend effet le 29 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1108180

Décision n°: 2007-MC-1169

Fonds mondial d'infrastructures Mackenzie Universal
Fonds mondial de revenu immobilier Mackenzie Universal
(parts de séries A, F, I, O, P et T)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 28 mai 2007 concernant le placement de parts de séries A, F, I, O, P et T.

Le visa prend effet le 30 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1109729

Décision n°: 2007-MC-1176

Front Street Resource Performance Fund Ltd.

Visa du prospectus provisoire du 30 mai 2007 concernant le placement d'unités au prix de 10,00 \$ l'unité, chacune étant composée d'une action de participation et d'un bon de souscription d'action de participation.

Le visa prend effet le 31 mai 2007.

Courtier(s):

Financière Banque Nationale Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Blackmont Capital Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Raymond James Ltée
 Partenaires Financiers Richardson Limitée
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 MGI Valeurs Mobilières Inc.
 Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1112858

Décision n°: 2007-MC-1197

Markland AGF Precious Metals Corp.

Visa du prospectus provisoire du 30 mai 2007 concernant le placement d'unités au prix de 10,00 \$ l'unité, chacune étant composée d'une action de participation et d'un demi-bon de souscription d'une action de participation cessible.

Le visa prend effet le 31 mai 2007.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.

Raymond James Ltée
Blackmont Capital Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Corporation Canaccord Capital
Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1113139

Décision n°: 2007-MC-1193

New Gold Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 29 mai 2007 concernant le placement d'unités de série D, d'un emprunt en débetures subordonnées convertibles à 5 %, d'actions accréditives et d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 29 mai 2007.

Courtier(s):

Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
BMO Nesbitt Burns Inc.
Valeurs Mobilières Orion Inc.
Jennings Capital Inc.
Wellington West Capital Markets Inc.

Numéro de projet Sédar: 1109698

Décision n°: 2007-MC-1183

Nexen Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 30 mai 2007 concernant le placement d'actions ordinaires, d'actions privilégiées de catégorie A, de titres d'emprunt de premier rang, de titres d'emprunt de second rang, de reçus de souscription, de bons de souscription visant l'achat de titres de participation et de bons de souscription visant l'achat de titres d'emprunt.

Le visa prend effet le 30 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1111767

Décision n°: 2007-MC-1195

Premium Income Corporation II

Visa du prospectus provisoire du 25 mai 2007 concernant le placement d'actions de catégorie A au prix de 15,00 \$ l'action et d'actions privilégiées au prix de 10,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 28 mai 2007.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Scotia Capitaux Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.

Valeurs Mobilières TD Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Blackmont Capital Inc.
Corporation Canaccord Capital
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Raymond James Ltée
Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
Partenaires Financiers Richardson Limitée
Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1108501

Décision n°: 2007-MC-1170

SuperBanc Split Inc.

Visa du prospectus provisoire du 28 mai 2007 concernant le placement d'actions privilégiées au prix de 10,00 \$ l'action et des unités de capital au prix de 12,00 \$ l'unité.

Le visa prend effet le 29 mai 2007.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières TD Inc.
Scotia Capitaux Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Corporation Canaccord Capital
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Blackmont Capital Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Raymond James Ltée
Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1109337

Décision n°: 2007-MC-1181

TDb Split Corp.

Visa du prospectus provisoire du 29 mai 2007 concernant le placement d'actions de participation prioritaires au prix de 10,00 \$ l'action et d'actions de catégorie A au prix de 10,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 31 mai 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.

Financière Banque Nationale Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Corporation Canaccord Capital
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Raymond James Ltée
Blackmont Capital Inc.
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.
Partenaires Financiers Richardson Limitée
Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1113498

Décision n°: 2007-MC-1196

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Anvil Mining Limited

Visa pour le prospectus simplifié du 30 mai 2007 de Anvil Mining Limited concernant le placement de 12 384 615 actions ordinaires au prix de 16,25 \$ l'action.

Le visa prend effet le 31 mai 2007.

Courtier(s):

Paradigm Capital Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Valeurs Mobilières Haywood Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar: 1105085

Décision n°: 2007-MC-1194

Boralex Inc.

Visa pour le prospectus simplifié du 30 mai 2007 de Boralex Inc. concernant le placement de 7 333 334 actions de catégorie A à 15,00 \$ chacune.

Le visa prend effet le 30 mai 2007.

Courtier(s):

Financière Banque Nationale Inc.
Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar: 1106716

Décision n°: 2007-MC-1174

CIX Split Corp.

Visa pour le prospectus du 30 mai 2007 de CIX Split Corp. concernant le placement d'un maximum de 4 000 000 d'actions de participation prioritaires à 10,00 \$ l'action de participation prioritaire et de 4 000 000 d'actions de catégorie A à 15,00 \$ l'action de catégorie A.

Le visa prend effet le 31 mai 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Blackmont Capital Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Raymond James Ltée
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
 Partenaires Financiers Richardson Limitée
 Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1094297

Décision n°: 2007-MC-1200

Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique

Visa pour le prospectus préalable du 1^{er} juin 2007 de Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique concernant le placement de billets à moyen terme pour un capital maximal de 1 500 000 000 \$.

Le visa prend effet le 1^{er} juin 2007.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Morgan Stanley Canada Limitée
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar: 1087493

Décision n°: 2007-MC-1210

Corporation de Capital de Risque Nevado

Visa pour le prospectus définitif du 28 mai 2007 de Corporation de Capital de Risque Nevado concernant les placements suivants :

1. un maximum de 2 500 000 actions ordinaires de classe A au prix de 0,10 \$ par action;
2. une option de rémunération auprès du placeur pour compte permettant d'acquérir un maximum de 250 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ par action pour une période de 24 mois suivant la date d'inscription des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX;
3. des options auprès des administrateurs et membres de la direction de la Société permettant d'acquérir un maximum de 550 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ par action.

Le visa prend effet le 30 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1069087

Décision n°: 2007-MC-1177

Dividend 15 Split Corp.

Visa pour le prospectus simplifié du 29 mai 2007 de Dividend 15 Split Corp. concernant le placement de 841 476 actions privilégiées au prix de 10,35 \$ l'action.

Le visa prend effet le 30 mai 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

Numéro de projet Sédar: 1106330

Décision n°: 2007-MC-1188

Espial Group Inc.

Visa pour le prospectus du 1^{er} juin 2007 de Espial Group Inc. concernant le placement d'un maximum de 4 106 650 actions ordinaires au prix de 7,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 1^{er} juin 2007.

Courtier(s):

Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
Marchés des Capitaux Genuity

Numéro de projet Sédar: 1099409

Décision n°: 2007-MC-1206

Famille de Fonds d'investissements Criterion

Visa pour le prospectus simplifié du 30 mai 2007 concernant le placement de parts de catégorie A, de catégorie B, de catégorie D, de catégorie F et de catégorie I de :

Criterion International Equity Currency Hedged Fund
 Criterion Global Dividend Currency Hedged Fund
 Criterion Water Infrastructure Fund (aussi parts de catégories L, M, N, O, P et Q)

Le visa prend effet le 31 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1086246

Décision n°: 2007-MC-1199

Financial Preferred Securities Corporation

Visa pour le prospectus simplifié du 30 mai 2007 de Financial Preferred Securities Corporation concernant le placement d'un maximum de 1 380 000 actions privilégiées au prix de 24,30 \$ l'action.

Le visa prend effet le 30 mai 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Blackmont Capital Inc.
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Raymond James Ltée
 Corporation Recherche Capital
 Wellington West Capital Inc.
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
 Partenaires Financiers Richardson Limitée

Numéro de projet Sédar: 1084970

Décision n°: 2007-MC-1191

First Asset Global Infrastructure Fund

Visa pour le prospectus du 30 mai 2007 de First Asset Global Infrastructure Fund concernant le placement d'un maximum de 11 500 000 parts de fiducie rachetables et transférables au prix de 10,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 31 mai 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.

Valeurs Mobilières TD Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Corporation Canaccord Capital
Raymond James Ltée
Wellington West Capital Inc.
Blackmont Capital Inc.
Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Corporation Recherche Capital
Partenaires Financiers Richardson Limitée

Numéro de projet Sédar: 1086508

Décision n°: 2007-MC-1190

Fonds AIC

Visa pour le prospectus simplifié du 28 mai 2007 concernant le placement de parts de fonds d'investissement et de catégorie F de :

Fonds Avantage AIC
Fonds Avantage II AIC
Fonds Avantage américain AIC
Fonds Avantage universel AIC
Fonds Canada diversifié AIC
Fonds valeur AIC
Fonds actions mondiales AIC
Fonds diversifié universel AIC
Fonds diversifié science et technologie AIC
Fonds ciblé canadien AIC
Fonds ciblé américain AIC
Fonds ciblé universel AIC
Fonds équilibré canadien AIC
Fonds équilibré universel AIC
Fonds de revenus de dividendes AIC
Fonds universel de revenus de dividendes supérieurs AIC
Fonds de revenu et de croissance des infrastructures
financières mondiales AIC
Fonds obligations AIC
Fonds obligations universelles AIC
Fonds marché monétaire AIC
Fonds marché monétaire américain AIC
Portefeuille à revenu diversifié AIC (parts de fonds d'investissement seulement)
Portefeuille à revenu équilibré AIC (parts de fonds d'investissement seulement)
Portefeuille de croissance équilibrée AIC (parts de fonds d'investissement seulement)
Portefeuille de croissance pure AIC (parts de fonds d'investissement seulement)

Le visa prend effet le 30 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1088780

Décision n°: 2007-MC-1187

Fonds AIM et Trimark

Visa pour le prospectus simplifié du 30 mai 2007 concernant le placement d'actions de série A, de série F et de série I de :

Catégorie distinction mondiales AIM
 Catégorie petites sociétés mondiales Trimark
 (de Catégorie de société AIM Trimark Inc.)

Le visa prend effet le 1^{er} juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1059596

Décision n°: 2007-MC-1203

Fonds d'énergie stratégique

Visa pour le prospectus simplifié du 29 mai 2007 de Fonds d'énergie stratégique concernant le placement de 11 305 193 parts à 9,22 \$ la part.

Le visa prend effet le 30 mai 2007.

Courtier(s):
 Financière Banque Nationale Inc.

Numéro de projet Sédar: 1090044

Décision n°: 2007-MC-1168

Fonds Keystone (Les)

Visa pour le prospectus simplifié du 30 mai 2007 concernant le placement de titres de séries A, I et O de :

Fonds d'actions AGF Keystone
 Fonds mondial d'actions AIM Trimark Keystone
 Fonds d'obligations Beutel Goodman Keystone
 Fonds canadien d'actions Bissett Keystone
 Fonds américain de valeur Dreman Keystone
 Fonds revenu élevé Elliott & Page Keystone

titres de séries A, F, I et O de :

Fonds petites sociétés Saxon Keystone

titres de séries A, F, G, I, P et T de :

Fonds Portefeuille revenu diversifié Keystone
 Fonds Portefeuille prudent Keystone
 Fonds Portefeuille équilibré Keystone
 Fonds Portefeuille équilibre et croissance Keystone

titres de séries A, F, G et I de :

Fonds Portefeuille croissance Keystone

Fonds Portefeuille croissance maximum Keystone

et titres de séries A, I, O et R de :

Catégorie Power Dynamique Keystone Petites sociétés (auparavant Catégorie Capital Power Dynamique Keystone Petites sociétés)
 Catégorie Templeton Keystone International d'actions (auparavant Catégorie Capital Templeton Keystone International d'actions)
 (de Corporation Financière Capital Mackenzie)

Le visa prend effet le 4 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1087975

Décision n°: 2007-MC-1212

Fonds RÉMEC

Visa pour le prospectus simplifié du 29 mai 2007 concernant le placement de parts de :

Fonds RÉMEC Équilibré

Le visa prend effet le 30 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1069623

Décision n°: 2007-MC-1179

Global Uranium Fund Inc.

Visa pour le prospectus du 29 mai 2007 de Global Uranium Fund Inc. concernant le placement d'un maximum de 23 000 000 d'unités au prix de 10,00 \$ l'unité, chaque unité étant composée d'une action de participation rachetable et d'un demi-bon de souscription, chaque bon entier permettant l'acquisition d'une action au prix de 10,25 \$ l'action.

Le visa prend effet le 29 mai 2007.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Raymond James Ltée
 Blackmont Capital Inc.
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 IPC Securities Corporation
 Corporation Recherche Capital
 Wellington West Capital Inc.
 Partenaires Financiers Richardson Limitée

Numéro de projet Sédar: 1087190

Décision n°: 2007-MC-1171

GlobalBanc Advantaged 8 Split Corp.

Visa pour le prospectus du 29 mai 2007 de GlobalBanc Advantaged 8 Split Corp. concernant le placement d'un maximum de 7 500 000 actions privilégiées à 10,00 \$ l'action privilégiée et de 7 500 000 actions de catégorie A à 10,00 \$ l'action de catégorie A.

Le visa prend effet le 29 mai 2007.

Courtier(s):

Financière Banque Nationale Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Raymond James Ltée
 Blackmont Capital Inc.
 Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1094032

Décision n°: 2007-MC-1189

Portefeuilles privés AIM Trimark

Visa pour le prospectus simplifié du 30 mai 2007 concernant le placement d'actions de série A et de série F de Catégorie de société AIM Trimark Inc. de :

Portefeuille privé d'obligations canadiennes Trimark (série F4 et série T4 également)
 Portefeuille privé de revenu mensuel Trimark
 Portefeuille privé mondial équilibré Trimark
 Portefeuille privé d'actions canadiennes Trimark
 Portefeuille privé d'actions canadiennes de croissance AIM
 Portefeuille privé d'actions américaines Trimark
 Portefeuille privé d'actions mondiales Trimark
 Portefeuille privé d'actions mondiales de moyenne capitalisation Trimark
 Portefeuille privé d'actions EAEO Trimark
 Portefeuille privé d'actions EAEO de croissance AIM
 Portefeuille privé mondial équilibré Trimark – Devises neutres
 Portefeuille privé d'actions américaines Trimark – Devises neutres
 Portefeuille privé d'actions mondiales Trimark – Devises neutres

Le visa prend effet le 31 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1059581

Décision n°: 2007-MC-1198

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Fonds Cormel

Visa pour la modification n° 1 du 28 mai 2007 du prospectus simplifié du 26 janvier 2007 concernant le placement de parts de :

Fonds Cormel – Section Équilibré

Cette modification est faite à la suite de la réorganisation éventuelle du Fonds Cormel - Section Équilibré à la suite de laquelle il cessera d'être un émetteur assujéti, vers le 31 août 2007.

Le visa prend effet le 30 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1032402

Décision n°: 2007-MC-1173

Fonds Ethical Funds

Visa pour la modification n° 1 du 17 mai 2007 du prospectus simplifié du 6 juillet 2006 concernant le placement de parts de séries A, B, F et O de :

fonds Ethical Funds® Dividendes canadiens

Cette modification est faite à la suite de la nomination de Ethical Funds Inc. à titre de gestionnaire de portefeuille de ce Fonds vers le 11 juin 2007.

Le visa prend effet le 30 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 947005

Décision n°: 2007-MC-1178

Gamme de Fonds Quadrus

Visa pour la modification n° 7 du 16 mai 2007 du prospectus simplifié du 26 juin 2006 concernant le placement de titres de série Quadrus et de série H de :

Fonds équilibré Trimark Quadrus

Cette modification est faite à la suite du maintien des objectifs de placement et du conseiller en valeurs actuels suite à l'annulation de l'assemblée des porteurs le 13 juin 2007.

Le visa prend effet le 29 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 943907

Décision n°: 2007-MC-1164

Groupe de Fonds AIC

Visa pour la modification n° 1 du 28 mai 2007 du prospectus simplifié du 27 mars 2007 concernant le placement d'actions d'organisme de placement collectif et de série F de :

- Catégorie SICAV Avantage II AIC
- Catégorie SICAV Avantage américain AIC
- Catégorie SICAV Avantage universel AIC
- Catégorie SICAV Canada diversifié AIC
- Catégorie SICAV valeur AIC
- Catégorie SICAV actions mondiales AIC
- Catégorie SICAV diversifié universel AIC
- Catégorie SICAV diversifié science et technologie AIC
- Catégorie SICAV ciblé canadien AIC
- Catégorie SICAV ciblé américain AIC
- Catégorie SICAV ciblé universel AIC
- Catégorie SICAV équilibré canadien AIC
- Catégorie SICAV rendement global AIC
- Catégorie SICAV marché monétaire AIC

Cette modification est faite à la suite de l'annonce par AIC Limitée, le gérant des Fonds, de son intention d'accroître le contenu étranger des fonds d'actions canadiennes et d'offrir la possibilité de racheter sans frais 10 % des titres de tous les fonds achetés selon la méthode des frais réduits.

Le visa prend effet le 1^{er} juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1054845

Décision n°: 2007-MC-1204

Portefeuilles de Gestion privée AIC

Visa pour la modification n° 1 du 28 mai 2007 du prospectus simplifié du 28 février 2007 concernant le placement de parts de portefeuille et de catégories F, O et T de :

- Portefeuille canadien de Gestion privée AIC (parts de catégories F et O)
- Portefeuille d'actions américaines petite à moyenne capitalisation de Gestion privée AIC (parts de catégories F et O)
- Portefeuille universel de Gestion privée AIC (parts de catégories F et O)
- Portefeuille d'obligations de Gestion privée AIC (parts de catégories F et O)
- Portefeuille à revenu fixe universel de Gestion privée AIC (parts de catégories F et O)
- Portefeuille mis en commun à revenu équilibré de Gestion privée AIC (parts de catégorie T)
- Portefeuille mis en commun à croissance équilibrée de Gestion privée AIC (parts de catégorie T)
- Portefeuille mis en commun à croissance pure de Gestion privée AIC

Cette modification est faite à la suite de l'annonce par AIC Limitée, le gérant des Fonds, de son intention d'accroître le contenu étranger des fonds d'actions canadiennes et d'offrir la possibilité de racheter sans frais 10 % des titres de tous les fonds achetés selon la méthode des frais réduits.

Le visa prend effet le 1^{er} juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1041491

Décision n°: 2007-MC-1205

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Franchisee Extreme Buying Group Inc.

Vu la demande présentée par Franchisee Extreme Buying Group Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 29 août 2006 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu les articles 11, 148 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« franchisés canadiens » : les franchisés de Buck or Two Extreme Retail Inc.

« franchiseur canadien » : Buck or Two Extreme Retail Inc.

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur, à certaines conditions, de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier (la « dispense demandée ») concernant le placement :

1. d'actions ordinaires de catégorie A et d'actions ordinaires de catégorie B de l'émetteur auprès des franchisés canadiens;
2. d'actions de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie AB et d'actions ordinaires de catégorie C de l'émetteur auprès du franchiseur canadien;

collectivement, les « actions ordinaires »;

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. préalablement à l'émission des actions ordinaires auprès du franchiseur canadien ou d'un franchisé canadien, conformément à cette décision, l'émetteur leur distribue, le cas échéant, une copie :
 - a) des statuts de constitution et règlements de l'émetteur, la convention d'actionnaires et ses amendements;
 - b) du bilan *pro forma* et, après la fin de la première année fiscale, les états financiers vérifiés de l'émetteur;
 - c) de la présente décision;
 - d) d'une déclaration à l'effet que, en raison de la présente décision, certaines protections, certains droits et recours prévus dans la législation applicable, incluant le droit de résolution ou le droit à

des dommages-intérêts, ne seront pas applicables au franchiseur canadien ou à un franchisé canadien et que certaines restrictions à la revente des actions ordinaires sont prévues;

2. les certificats d'action portent une mention à l'effet que le droit de transfert des actions ordinaires est sujet à des restrictions prévues aux règlements de l'émetteur et à la convention d'actionnaires;
3. la dispense accordée dans la présente décision cessera d'être valide si une des conditions prévues aux statuts de constitution et règlements de l'émetteur ou à toute convention de franchise ou convention d'actionnaires pertinente à la dispense accordée est modifiée de façon importante sans avis écrit et sans le consentement de l'Autorité;
4. l'émetteur prépare et transmet annuellement des états financiers vérifiés au franchiseur canadien et à chacun des franchisés canadiens;
5. l'émetteur tient des assemblées des actionnaires annuelles;
6. la revente des actions ordinaires à une personne ou société autre que l'émetteur lors de la remise des actions ordinaires ou un autre franchisé canadien est réputée être un placement qui nécessite un prospectus ou une dispense de prospectus.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 4 avril 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-0738

MCAN Mortgage Corporation

Vu l'offre de droits de MCAN Mortgage Corporation (l'« émetteur ») visée par la notice d'offre datée du 18 mai 2007 (la « notice d'offre »);

vu le dépôt par l'émetteur en date du 27 avril 2007, de l'avis prévu au sous-paragraphe a) du paragraphe 1) de l'article 2.1 (l'« avis ») du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription (le « Règlement 45-106 »);

vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») en date du 3 mai 2007, relativement à l'opération visée dans un délai de dix jours à compter de la réception de l'avis;

vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106.

En conséquence, l'Autorité :

accepte le placement par l'émetteur de 12 479 855 droits de souscription permettant d'acheter un maximum de 1 559 981 actions ordinaires de l'émetteur au prix de 10,50 \$ l'action, le tout tel que prévu dans la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 29 mai 2007.

Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet Sédar: 1089797

Décision n°: 2007-MC-1160

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Beartooth Platinum Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 64 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 27 272 727 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, pour une valeur globale de 3 000 000 \$.

Date du placement :

Le 7 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 18 mai 2007

First Uranium Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 113 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 150 000 débentures, au prix de 1 000 \$ la débenture.

Date du placement :

Le 3 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 mai 2007

General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 22 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets, pour une valeur globale de 6 685 225,23 \$.

Date des placements :

Du 30 avril au 4 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 9 mai 2007

GuestLogix Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 22 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 12 857 200 reçus de souscription, au prix de 0,70 \$ le reçu.

Date du placement :

Le 2 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 mai 2007

Hathor Exploration Limited

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 46 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 116 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 4 011 000 actions ordinaires accréditatives, au prix de 1,90 \$ l'action ainsi que de 9 036 750 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 1,60 \$ l'unité. De plus, placement de 848 103 bons de souscription, à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 20 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 8 mai 2007

Jig-A-Loo Monde Inc.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 166 667 actions ordinaires, au prix de 0,90 \$ l'action.

Date du placement :

Le 9 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 14 mai 2007

Kinbauri Gold Corp.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 100 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 5 964 878 reçus de souscription, pour une valeur globale de 3 246 611,02 \$ ainsi que de 405 857 bons de souscription d'unités, à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 25 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 9 mai 2007

Kyoto Capital Partners Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 42 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 5 889 000 actions, au prix de 0,25 \$ l'action.

Date des placements :

Les 23 et 30 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 8 mai 2007

Mengold Resources Inc.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 30 000 actions ordinaires, au prix réputé de 0,23 \$ l'action.

Date du placement :

Le 4 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 14 mai 2007

Neurochem Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 13 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets convertibles de 1^{er} rang à 6% échéant le 3 mai 2027, pour une valeur globale de 40 000 000 \$ US ainsi que de billets subordonnés convertibles de 1^{er} rang à 5% échéant le 3 mai 2012, pour une valeur globale de 40 000 000 \$ US. De plus, placement de 187 274 bons de souscription d'actions ordinaires, à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 2 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 mai 2007

Nichromet Extraction Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 12 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 200 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,50 \$ l'unité ainsi que de 100 000 actions et 100 000 options d'achat d'unités, à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 30 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 mai 2007

Nova Uranium Corporation

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 225 000 actions ordinaires, au prix réputé de 0,60 \$ l'action.

Date du placement :

Le 27 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 8 mai 2007

Planet Trust

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de billets de série F, échéant le 8 septembre 2008, pour une valeur globale de 20 000 000 \$.

Date du placement :

Le 20 mars 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 1^{er} mai 2007

Red Back Mining Inc.

Souscripteurs:
Le placement a eu lieu auprès de 14 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 186 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 69 444 000 unités, chacune étant composée de 0,8 reçus de souscription et de 0,2 bons de souscription spécial d'actions ordinaires, au prix de 5,40 \$ l'unité.
Date du placement :
Le 10 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 23 mai 2007

Replicor Inc.

Souscripteurs:
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.
Description du placement :
Placement de 13 808 actions catégorie A, au prix de 1,50 \$ l'action.
Date du placement :
Le 22 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 30 mai 2007

Ressources Méтанor Inc.

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de 200 000 actions ordinaires, au prix réputé de 1,00 \$ l'action.
Date du placement :
Le 27 février 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.13 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 10 mai 2007

Ressources Pro-Spect-Or Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 11 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :

Placement de 8 000 000 d'unités accréditatives, chacune étant composée d'une action accréditive et d'un bon de souscription d'action accréditive, au prix de 0,25 \$ l'unité. De plus, 312 000 actions ordinaires et 780 000 options d'achat d'unités ont été émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 18 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 mai 2007

RxElite Holdings Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 450 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, pour une valeur globale de 270 000 \$ US.

Date du placement :

Le 19 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 1^e mai 2007

Saxon Oil Company Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 95 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 10 462 500 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,40 \$ l'unité. De plus, 125 000 unités et 1 255 500 bons de souscription ont été émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 10 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 23 mai 2007

Tarquin Group Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 4 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 302 722 actions ordinaires et de 75 682 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 0,50 \$ l'action.

Date du placement :

Le 22 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 29 mai 2007

TCHC Issuer Trust

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 8 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 23 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :
Placement de débetures 4,877 %, série A, échéant le 11 mai 2037, pour une valeur globale de 250 000 000 \$

Date du placement :
Le 11 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 22 mai 2007

TomoTherapy Incorporated

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :
Placement de 1 000 actions ordinaires, pour une valeur globale de 21 031,10 \$ Cdn.

Date du placement :
Le 8 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 25 mai 2007

Transpower Finance Company

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 9 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :
Placement de billets premier rang, 4,614 %, échéant en 2012, pour une valeur globale de 125 000 000 \$

Date du placement :
Le 15 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 28 mai 2007

Walton Brant County Land Limited Partnership 1

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 117 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 300 180 parts, au prix de 10,00 \$ la part.

Date du placement :

Le 17 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 mai 2007

Xtreme Coil Drilling Corp.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 9 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 87 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 5 360 000 actions ordinaires au prix de 10,50 \$ l'action.

Date du placement :

Le 15 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 23 février 2007

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Chemokine Therapeutics Corp.

Vu les demandes présentées par Chemokine Therapeutics Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 3 mai 2007;

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes aux formulaires américains 8-K, 10-KSB et 10-QSB qui seront intégrés par renvoi au prospectus ;

« dispense permanente demandée » : la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des annexes;

« dispense temporaire demandée » : la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » : les documents suivants qui seront intégrés par renvoi au prospectus :

1. le rapport annuel sur le formulaire 10-KSB de l'émetteur pour la période terminée le 31 décembre 2006;
2. le rapport du premier trimestre sur le formulaire 10-QSB de l'émetteur déposé après le 11 mai 2007 ainsi que toutes modifications s'y rapportant;
3. les rapports courants sur formulaire 8-K de l'émetteur déposés après le 11 mai 2007 ainsi que toutes modifications s'y rapportant;

« prospectus » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer le ou vers le 16 mai 2007 visant le placement d'unités;

vu la dispense permanente demandée et la dispense temporaire demandée par l'émetteur;

vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti ou l'équivalent dans chacune des provinces du Canada;
2. l'émetteur a été constitué en vertu des lois de l'État du Delaware et est soumis à la réglementation de la *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis;
3. le dépôt par l'émetteur des documents intégrés par renvoi selon la forme et les exigences prévues par la législation américaine en valeurs mobilières a pour conséquence d'intégrer au prospectus plusieurs documents qui ne sont pas, par ailleurs, exigés par la législation québécoise en valeurs mobilières;
4. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci. En vertu de l'article 40.1 de la Loi, ces documents doivent être établis en français ou en français et en anglais;
5. les annexes n'ont pas à être intégrées par renvoi dans un prospectus;
6. tous les documents exigés par la législation québécoise en valeurs mobilières seront traduits en français et déposés auprès de l'Autorité, au plus tard, lors du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive;

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence l'Autorité :

1. accorde la dispense permanente demandée;
2. accorde la dispense temporaire demandée aux conditions que les documents intégrés par renvoi au prospectus dans sa forme définitive soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité.

Fait à Montréal, le 15 mai 2007.

Louis Morisset
Surintendant aux marchés des valeurs

Décision n° 2007-SMV-0043

CIX Split Corp.

Vu la demande présentée par CIX Split Corp. (la « Société ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 30 avril 2007 (la « Demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « Régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« Autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif (le « Règlement 81-102 »);

vu la Norme canadienne 14-101, *Définitions* et les termes définis suivants :

« Actions de catégorie A » : les actions de catégorie A telles que définies dans le Prospectus provisoire;

« Actions de participation prioritaires » : les actions de participation prioritaires telles que définies dans le Prospectus provisoire;

« CIX » : CI Financial Income Fund;

« Cocontractant » : Banque CIBC et ses sociétés affiliées;

« Gestionnaire » : CI Investments Inc.;

« Placement » : le placement, à survenir, des Actions de catégorie A et des Actions de participation prioritaires, en vertu du prospectus définitif;

« Prospectus provisoire » : le prospectus provisoire en date du 30 avril 2007, déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières;

« TSX » : la Bourse de Toronto;

« Unités de fiducie » : unités de fiducie de CI Financial Income Fund;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la Demande de la Société visant à être dispensée, à certaines conditions, des obligations prévues aux articles suivants du Règlement 81-102 :

- a) article 2.1 - afin de permettre à la Société d'investir l'ensemble de son actif net dans les Unités de fiducie pourvu que la Société ne devienne pas un initié de CIX à la suite de cet investissement;
- b) des paragraphes 2) et 3) de l'article 2.4 - afin de permettre que l'exposition de la Société en vertu du contrat à livrer (et tout autre contrat conclu en remplacement ou l'assignation de ce contrat) excède les limites d'investissement dans les actifs non liquides, en autant que la valeur globale, évaluée au marché de l'exposition au cocontractant en vertu du contrat à livrer (et tout autre contrat conclu en remplacement ou l'assignation de ce contrat), pour une période de 60 jours ou plus, n'excédera pas 30 % des actifs de la Société;
- c) du paragraphe 2) de l'article 2.7 - afin de dispenser la Société des exigences de liquider ou mettre fin à sa position sur le contrat à livrer avant la date d'échéance prévue si la note de crédit de la dette du

cocontractant descend sous le niveau de la note approuvée, afin de permettre à la Société suffisamment de flexibilité dans l'éventualité d'une décote de la dette du cocontractant;

- d) du paragraphe 4) de l'article 2.7 - afin de dispenser la Société de la limite d'exposition en vertu du contrat à livrer (et tout autre contrat conclu en remplacement ou l'assignation de ce contrat), en autant que la valeur globale, évaluée au marché, de l'exposition au cocontractant en vertu du contrat à livrer et tout autre contrat conclu en remplacement ou l'assignation de ce contrat), pour une période de 60 jours ou plus, n'excédera pas 30 % des actifs de la Société;
- e) article 3.3 - afin de permettre à la Société de prendre à sa charge les coûts relatifs au Placement, à condition que de telles dépenses n'excèdent pas 1.5 % du produit du Placement;
- f) article 10.3 – afin de permettre à la Société de calculer le prix de rachat des Actions de catégorie A et des Actions de participation prioritaires de la façon décrite dans le Prospectus provisoire et à la date de rachat telle que définie dans le Prospectus provisoire;
- g) paragraphe 1) de l'article 10.4 – afin de permettre à la Société de payer le prix de rachat des Actions de catégorie A et des Actions de participation prioritaires dans un délai de quinze jours ouvrables suivant la date de rachat;
- h) paragraphe 1) de l'article 12.1 – afin de dispenser la Société de l'obligation de déposer les rapports sur le respect de la réglementation; et
- i) article 14.1 – afin de dispenser la Société des obligations relatives à la date de référence pour le paiement des dividendes et autres distributions en autant que la Société satisfasse les exigences applicables aux sociétés dont les titres sont inscrits au TSX.

(les « Dispenses demandées »);

vu les représentations faites par la Société.

En conséquence :

L'Autorité accorde les Dispenses demandées.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Numéro de projet Sédar: 1094726

Fait à Montréal, le 24 mai 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-1120

New Gold Inc.

Vu la demande présentée par New Gold Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 14 mai 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française de tous les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») qu'il entend déposer le ou vers le 22 mai 2007 à la condition que les documents intégrés par renvoi au prospectus dans sa forme définitive soient traduits en français (la « dispense temporaire de traduction »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction.

Fait à Montréal, le 18 mai 2007.

Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1076

Paramount Energy Trust

Vu la demande présentée par Paramount Energy Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 30 mai 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française de tous les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») qu'il entend déposer le ou vers le 4 juin 2007 à la condition que les documents intégrés par renvoi au prospectus dans sa forme définitive soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité (la « dispense temporaire de traduction »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction.

Fait à Montréal, le 1^{er} juin 2007.

Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1201

Ressources Yorbeau Inc. (Les)

Vu la demande présentée par Les Ressources Yorbeau Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 28 mai 2007 (la « demande »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 4 du *Règlement Q-3 sur les options* (« Règlement Q-3 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur, de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 4, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement d'un maximum de 1 375 000 bons de souscription de courtier aux placeurs pour compte dans le cadre d'un placement privé, chaque bon de souscription permettant l'acquisition d'une action ordinaire au prix de 0,32 \$ l'action pour une période de 18 mois suivant la clôture du placement (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 4 juin 2007.

Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1202